

**Ordre du jour  
Conseil Communautaire du 13 février 2025  
Mairie d'Arsac à 19h00**

**Délibérations**

**Administration Générale**

Rapporteur : Didier MAU

**1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 21 novembre 2024 - Approbation**

**Petite enfance/Jeunesse**

Rapporteur : Frédéric AURIER

**2 - Modification des règlements de fonctionnement des multi-accueils et micro-crèches - Adoption**

Il est proposé de modifier les règlements de fonctionnement actuellement en vigueur au sein des multi-accueils A Petits Pas, Petits Bouchons et des micros-crèches des Milous et Picoti, afin de mettre à jour le calcul des participations familiales, en réponse à la demande de la CAF (dispositions financières 2025).

**Cohésion sociale/Prévention**

Rapporteur : Sophie MARTIN

**3 - Déploiement d'un pacte territorial à l'échelle du Médoc - Décision**

Le Pacte territorial est un dispositif partenarial (ANAH, Région et EPCI) et pluriannuel dont l'objectif est d'encourager la rénovation de l'habitat privé (énergétique, adaptabilité, insalubrité, copropriétés dégradées). Il se matérialise par des permanences orientant les ménages vers les aides financières adéquates selon leur situation, et l'animation territoriale. Ces missions sont confiées provisoirement au CREAQ avant la désignation d'un prestataire pérenne.

**Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets**

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

**4 - Convention d'autorisation de collecte sur le domaine privé - Approbation**

Le service de collecte des déchets ménagers et assimilés doit se conformer à la recommandation R437 de la CNAM, qui interdit notamment les manœuvres en marche arrière. Sur le territoire de la CdC, il se compte un grand nombre de marches arrière de ce type appelés « points noirs de collecte ». En cas d'accident, ce sont le Président de la CdC et l'entreprise titulaire du marché de collecte qui seront tenus pour responsables. Afin de résorber ces différents points noirs, une solution est de créer des aires de retournement en domaine privé. Dans ce cadre, une convention tripartite entre la collectivité, le prestataire de collecte et les propriétaires doit être établie.

**Finances/Ressources Humaines**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**5 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2024 - Porter à connaissance**

La CdC doit présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au débat d'orientation budgétaire de l'année en cours. A cet effet le rapport 2024 est porté à la connaissance de l'assemblée délibérante.

**6 - Tenue du débat sur le Rapport portant sur les Orientations Budgétaires 2025**

**7 - Budget Principal - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - Autorisation**

**8 - Budget annexe Eau Potable - Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - Autorisation**

**9 - Budget Eau Potable 2024 - Décision modificative n°3 - Correction d'une erreur matérielle - Approbation**

Une erreur matérielle (substitution d'un chiffre par un autre) a été constatée dans la DM n°3 du budget eau potable 2024. La présente délibération vise à corriger cette erreur.

**10 - Admissions en non-valeur des créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal - Exercice 2025 - Approbation**

**11 - Tableau des effectifs - Modification - Décision**

Pour faire suite aux mutations et aux recrutements en cours, il est proposé de modifier le tableau des effectifs au 15 février 2025.

**12 - RIFSEEP - Intégration du cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs – Filière médico-sociale - Approbation**

Au vu des recrutements en cours, il est nécessaire de prévoir l'intégration du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs, filière médico-sociale, aux dernières délibérations relatives au RIFSEEP afin de permettre l'application des modalités de mise en oeuvre à ce cadre d'emploi.

<b>Décisions au titre de la délibération DL2020_0406_4 du 4 juin 2020</b>
---

Récapitulatif des marchés notifiés

<b>Communication</b>
----------------------

## Conseil Communautaire du 21 novembre 2024 - Récapitulatif des marchés notifiés

N° marché	Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant (€ HT) (*estimé)	Durée
<b>FOURNITURES COURANTES ET SERVICES</b>					
22MOE-MS07  Marché subséquent à l'accord-cadre 22PAMOE01	Mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de voirie situées : - Route de Ladie – MACAU - ZA du Luget, Chemin de Malleret, Allée Saint Seurin – LE PIAN MEDOC - Chemin des Chambres Neuves – LUDON MEDOC - Chemin de la Lande, Rue des Résiniers – LE PIAN MEDOC/LUDON MEDOC - Rue de La Haille – ARSAC - Rue Fontaine Ourdille – CUSSAC FORT MEDOC - Route du Port, Chemin du Moulin Rose – ARCINS/LAMARQUE	28/08/2024	EVEN BTP	5 329,16	6 mois à compter du 02/09/2024
22MOE-MS08  Marché subséquent à l'accord-cadre 22PAMOE01	Mission de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de voirie situées : - STEP de Ludon-Médoc - STEP du Pian-Médoc - STEP de Macau - Pôle Technique d'Arsac	28/08/2024	EVEN BTP	1 751,77	6 mois à compter du 02/09/2024
24CPS10	Interface Berger Levrault - RH HOROQUARTZ	23/09/2024	BERGER LEVRAULT	4 369	3 ans
24CPS11	Mise en place et location du logiciel Prévisoft	24/10/2024	Lefebvre Dalloz	4 842,49 la 1 <sup>ère</sup> année puis 15 42,49 / an	14 mois à compter de la notification renouvelable 7 x 1 an
24CPS12	Contrat de maintenance entretien du matériel de cuisine professionnelle	24/10/2024	Froid Climat Cuisines 33	1 620 / an	1 an à compter du 24/10/2024 renouvelable 3 x 1 an (4 ans max)
24PATX02	Rénovation, extension et maintenance du système de vidéoprotection de la Communauté de communes Médoc Estuaire	24/10/2024	CEPECA / CITEOS	600 000 € max/4 ans	1 an à compter du 24/10/2024 renouvelable 3 x 1 an (4 ans max)
24PAFCS04	Transport extrascolaire : Transport occasionnel des enfants ALSH et structures multi-accueils	08/11/2024	KEOLIS	Maxi annuel 50 000	1 an à compter du 01/01/2025 renouvelable 3 x 1 an (4 ans max)